

Collectif R.E.V.E.S

Rassemblement **E**thique et **V**aleurs de l'**E**conomie **S**ociale

<http://milleuros.canalblog.com> - mail : mille.euros@hotmail.fr

LE C.E. SNCF CLIENTELES CONDAMNE POUR HARCELEMENT MORAL !

Le **8 juillet 2009**, le Conseil des Prud'hommes de PARIS a, en première instance, condamné le CE SNCF Clientèles pour harcèlement moral envers une de ses salariées.

Le **21 août 2009**, le Ministère de l'Emploi a refusé le licenciement de Pierre, salarié protégé et informaticien du CE SNCF Clientèles. Le « recours hiérarchique » au ministère a été introduit au nom du CE Clientèles par l'ancienne secrétaire CGT, le 19 mars 2009 pour obtenir l'autorisation de licenciement refusée en première instance par l'inspection du travail. Au moment du dépôt de ce recours Pierre se trouvait hospitalisé en **soins intensifs à la Pitié Salpêtrière**, après ses arrêts cardiaques du 4 mars 2009 dont il a réchappé miraculeusement.

Les **attendus de la décision du Ministre sont accablants pour le CE SNCF Clientèles** ! Ils soulignent ses **conditions de travail** déplorables, l'**entrave** régulière faite à son mandat de Délégué du Personnel ainsi que l'**acharnement** dont il est victime de la part de ses employeurs.

Malgré ces **condamnations du management au sein du CE Clientèles**, la nouvelle direction du CE Clientèles cautionne et continue les pratiques de harcèlement contre ces deux salariés. Or, la direction précédente du CE SNCF Clientèles s'est livrée à de nombreuses infractions :

- **Des abus de pouvoirs systématiques** : la Direction du CE n'a jamais informé ni consulté les élus du Comité en réunion plénière avant d'ester en justice contrairement à la jurisprudence s'appliquant aux comités d'entreprise. Le « recours hiérarchique » a été déposé, en catimini, par l'ancienne secrétaire CGT du CE, le 19 mars 2009 alors que son mandat se terminait le 26 mars 2009, jour des élections professionnelles...
- **La réalisation et l'usage de faux documents** : dans le cadre des deux procédures le CE Clientèles a fabriqué des documents apocryphes, pour tenter d'influencer le Conseil des Prud'hommes et le Ministère de l'Emploi.
- **L'utilisation abusive des fonds du Comité pour se débarrasser coûte que coûte des deux salariés dans le cadre du harcèlement**. Les dirigeants du CE SNCF Clientèles ont eu recours à un cabinet d'avocats, basé à Lille, qui n'est pas celui du CE ! Interrogée à ce sujet par certains élus, la secrétaire a menti de manière répétée sur la justification du recours à cette officine pour plusieurs dizaines de milliers d'euros ! Le dernier mensonge a eu lieu le 24 mars 2009, en réunion plénière, alors que le « recours hiérarchique » était déposé par ce même cabinet d'avocats depuis le 19 mars 2009 !

Cette liste n'est pas exhaustive ! La **désinformation** permanente des participants au Comité, l'**instrumentalisation** des salariés du CE, les **atteintes à la vie privée** sont aussi des pratiques habituelles au sein du CE Clientèles.

Continuer à laisser se perpétuer ce harcèlement en toute connaissance de cause, c'est de la **non assistance à personne en danger** ! Cela vaut pour la SNCF qui préside le Comité mais aussi pour les organisations syndicales et vos élus qui, parfaitement informés, préfèrent jouer les Ponce Pilate !

Accepteraient-ils que la SNCF se comporte ainsi avec les salariés qu'ils sont censés représenter ?

Dernièrement, l'ancienne secrétaire du CE et des dirigeants de la CGT ont annoncé que le CE allait faire appel de ces condamnations sans consulter le Comité. Cette appropriation d'une structure qui appartient à tous les cheminots du périmètre est-elle acceptable ? Lors de la dernière réunion plénière le **3 septembre 2009**, pas une information n'a été donnée par la Secrétaire du CE sur ces deux décisions qui engagent gravement la **crédibilité et la respectabilité de tout le CE Clientèles**, sans qu'aucun élu n'intervienne... Ce silence assourdissant laisse malheureusement craindre que les méthodes condamnables (et condamnées) contre ces salariés vont continuer...

Faudra-t-il un nouveau drame pour que les choses changent ?

**HALTE A LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL POUR TOUS,
CHEMINOTS ET SALARIES DES C.E. SNCF**

Vous pourrez trouver plus d'informations sur le blog « Milleuros » (<http://milleuros.canalblog.com>)